



Validita du permis de construire entre ancien et nouveau propriét

Par **charlesisa**, le **04/08/2014** à **09:05**

Bonjour,
Ancien propriétaire ayant demandé un permis de construire pour une véranda 31m² au sol. Permis accordé en 1991.
Je suis nouveau propriétaire depuis 2009 et je veux refaire en totalité cette véranda principalement murs et toiture avec la même surface au sol.
Est-il obligatoire de redemander un permis de construire.
Merci de votre réponse

Par **moisse**, le **04/08/2014** à **16:39**

Bonjour,
Non vous n'avez besoin d'un permis qu'en cas de démolition avant reconstruction.
Si vous effectuez une remise en état sans modification des apparences et surfaces, vous n'avez pas besoin d'autorisation.
Sauf si l'assiette du terrain est frappée d'alignement.